

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 23 juillet 2013

L'an deux mille treize et le vingt-trois juillet, à quinze heures trente, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
23/07/13 – 04	Modification de la rémunération de la responsable administrative du pôle équestre suivant la grille indiciaire de la catégorie A

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, Françoise BIGOTTE, Martine ROLLAND.

représentants de l'assemblée syndicale :

Roger FERRER, Roland BRUZY, Alain GOT, Jean Paul TIXADOR, Raymond LEMORT, Grégory AGIN.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

René OLIVE, Robert GARRABE, Pierre ESTEVE ayant donné procuration à Hermeline MALHERBE, Alain BOYER, Michel, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean Louis ALVAREZ,.

représentants de l'assemblée syndicale :

Henri VIDAL, Arlette BIGORRE, Antoinette AMBROSINO, René BANTOURE, Marcel PEYTAVI, Alain LLENSE, François SABARDEIL, Bernard FOULQUIER, André BASCOU, Nicolas GARCIA, François MONTOYA.

La Présidente

Rappelle au Comité Syndical la délibération n°30/10/12-09 du 30 octobre 2012 portant création d'un emploi de non titulaire de catégorie A pour exercer les fonctions de responsable de pôle scolaire et de gestion des centres équestres,

Propose au Comité Syndical de modifier la rémunération de l'agent comme suit :

A compter du 01/11/2013 avancement au 2^{ème} échelon du grade d'attaché Indice Brut 423
Indice Majoré 376 sans ancienneté conservée

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Présidente de l'U.D.S.I.S.

Hermeline MALHERBE

